

Talence

# Guide **du** Logement



Talence  
**VIVRE ENSEMBLE**



[talence.fr](http://talence.fr)

# ÉDITO



## Quatrième ville de Gironde

avec ses 45 000 habitants, la Ville de Talence souhaite un service logement proche de ses administrés.

C'est dans cet esprit que nous avons créé ce guide pour vous permettre de mieux suivre et comprendre le déroulement de votre dossier de logement HLM et ainsi en favoriser l'issue.

La Mairie de Talence dispose d'un quota de réservations de 10 % sur les 6 030 logements HLM implantés sur sa commune. C'est donc avec implication et patience que vous devez remplir et suivre l'évolution de votre dossier afin de multiplier vos chances d'obtenir un logement. **Vous devez être acteur de votre dossier et la Ville vous accompagnera dans cette démarche.**

Je vous reçois sur rendez-vous avec le service logement de la Mairie et serai à l'écoute de vos attentes, contraintes et difficultés. Les échanges se déroulent dans la compréhension réciproque et le respect de chacun. En relation constante avec les bailleurs sociaux, le service logement contribuera à faire avancer votre dossier et trouver la meilleure solution compte-tenu des contraintes liées à la disponibilité des logements.

Ce guide a pour but de vous aider à remplir vos formulaires dans les meilleures conditions et faciliter ainsi vos démarches à venir.



## Hélène MICOINE

Conseillère municipale  
déléguée au logement.

# Je suis acteur-trice de ma demande



## JE FAIS UNE DEMANDE DE LOGEMENT À LA MAIRIE DE TALENCE

### ÉTAPE 1

Je remplis un formulaire Cerfa N° 14069\*03 sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

- Je reçois en retour un numéro unique départemental. 
- Ma demande doit être renouvelée chaque année.
- **Si je n'ai pas Internet** : je transmets le Cerfa à un bailleur social (liste en dernière page).

### ÉTAPE 2

Je remplis un deuxième imprimé pour la Mairie de Talence.

Je récupère le dossier sur le site de la ville : [www.talence.fr](http://www.talence.fr) ou à la Mairie (Service logement, CCAS ou standard). Je le transmets à la Mairie par mail : [logement@talence.fr](mailto:logement@talence.fr) ou par courrier : [Mairie de Talence - Service logement BP 10035 - 33401 Talence cedex](#)

Je joins à ce dossier les pièces suivantes :

- Imprimé Cerfa V4.
- Attestation du numéro unique départemental.
- Numéro d'enregistrement chez Action logement, si vous en bénéficiez.
- Copie de ma Carte nationale d'identité ou carte de séjour.
- Deux derniers avis d'imposition sur le revenu.
- Dernière quittance de loyer ou attestation de loyers à jour.
- Suivant les situations : livret de famille, justificatif de séparation, (jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation, séparations), plainte, lettre de congé du propriétaire, jugement d'ordonnance d'expulsion.

Ces pièces restent dans mon dossier interne Mairie de Talence et pourront être communiquées à l'un des bailleurs sociaux suivants : Domofrance, Aquitanis, Gironde Habitat, Cdc Habitat, Mesolia, Noalis, Villogia, Rlf.



Le service logement n'a pas accès au Service national d'enregistrement, c'est pour cette raison que nous vous demandons de remplir un nouvel imprimé Cerfa.



## ÉTAPE 3

### Conditions d'attribution :

Je peux bénéficier d'un logement social si :

- Mes revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources établis par la loi
- Je dispose de tous les documents obligatoires à fournir
- Le type de logement recherché correspond à ma composition familiale :



**T1/T2**

pour un couple ou une personne seule



**T1/T2/T3**

pour un couple



**T3**

pour un couple ou une famille avec 1 enfant



**T4**

pour une famille avec 2 enfants



**T5**

pour une famille avec 3 enfants



**T6**

pour une famille avec 4 enfants et +

### L'attribution se fait en deux temps :

- Sélection des candidats par le bailleur, étude des dossiers (pour chaque logement à attribuer, au moins trois candidats sont proposés).
- Attribution définitive par la commission d'attribution (présidée par le bailleur propriétaire) à laquelle participe un représentant de la Ville.

## ÉTAPE 4

### Acceptation du dossier

Le bailleur prendra contact avec moi pour la signature du bail.

# INFORMATIONS



- **Je suis déjà locataire dans un logement HLM et je souhaite changer de logement :**  
j'obtiens un numéro unique, je préviens mon bailleur et mon gestionnaire, je m'inscris sur la bourse logement : [www.bourselogementgirond.fr](http://www.bourselogementgirond.fr) ✎
- **Je suis salarié(e) d'une entreprise de plus de 20 salariés ou d'une entreprise du secteur agricole de plus de 50 salariés :**  
je signale ma demande à mon employeur et je fais un dossier sur la plateforme [al-in.fr](http://al-in.fr) • Action logement : 110 avenue de la Jallère - 33000 Bordeaux
- **Je souhaite acheter un logement hlm**  
[www.havitat.fr](http://www.havitat.fr) ou [www.exterra.fr](http://www.exterra.fr)  
ou [www.bienveo.fr](http://www.bienveo.fr)
- **Problèmes d'hygiène et d'insalubrité dans mon logement :**  
j'en fais impérativement part à mon propriétaire par courrier. Je contacte le service hygiène et salubrité de la Ville si la situation ne s'améliore pas : [hygiene@talence.fr](mailto:hygiene@talence.fr)
- **Si je suis en situation d'handicap :**  
je contacte le GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées) en complément de ma demande de logement. 436 avenue de Verdun 33700 Mérignac • Tél. 05 56 45 60 33
- **Pour toute question juridique liée à un litige avec le bailleur :**  
je contacte l'ADIL 33 (Agence départementale pour l'information sur le logement) 105 avenue Emile Counord - 33300 Bordeaux • Tél. 05 57 10 09 10
- **Si je suis un étudiant majeur :**  
remplir un dossier en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) pour obtenir un numéro unique départemental. Contacter les bailleurs sociaux individuellement mais aussi :
  - › **Yellome** : 09 70 83 00 03
  - › **Les foyers jeunes travailleurs** : [www.jhas.fr](http://www.jhas.fr)
  - › **Le Crous** : 18 rue du Hamel 33800 Bordeaux • Tél. 05 56 33 92 17





## JE SOUHAITE UN RENDEZ-VOUS AVEC UN TRAVAILLEUR SOCIAL

**Les travailleurs sociaux ne disposent pas de logement, ils peuvent vous accompagner dans vos démarches administratives de recherche, si besoin.**

Il existe des situations reconnues prioritaires et urgentes par l'État, qui a créé des dispositifs : droit opposable au logement (dalo ou contingent prioritaire).

**Qui peut en bénéficier ?** Les personnes victimes de violences conjugales (plainte déposée), les personnes ou familles dépourvues de logement : sans abris, en squat, ponctuellement à l'hôtel, les occupants d'un logement déclaré insalubre ou indigne, les personnes menacées d'expulsion par un propriétaire privé malgré leur bonne foi ou obligées de quitter le logement en raison de la reprise du logement par le propriétaire ou, suite à un jugement de divorce, vous êtes hébergé mais votre présence génère un surpeuplement important, dans un logement dont le loyer représente un taux d'effort élevé, familles avec 4 enfants et plus et en situation de mal-logement, en suroccupation au vu de la superficie du logement et du nombre de personnes présentes.

**L'idéal est d'avoir déjà déposé une demande de logement auprès d'un bailleur public et d'avoir son numéro unique** pour le jour du rendez-vous avec le travailleur social. Un des critères incontournables à ces dispositifs est que l'ensemble des occupants du futur logement soit en situation régulière sur le territoire français.

L'instruction de ces dossiers se fait avec votre travailleur social de référence. Ainsi, si vous êtes talençais et si vous vous trouvez en difficulté de logement ou concernant votre logement, vous pouvez contacter un service social.

> **Le CCAS** Hôtel de Ville  
rue du Professeur Arnozan  
33400 Talence • Tél. 05 56 84 78 71  
**Si vous n'avez pas d'enfant mineur en charge.**

> **La MDS** 226 Cours Gambetta  
33400 Talence • Tél. 05 56 80 54 64  
**Si vous avez un ou plusieurs enfants mineurs à charge.**

**Si vous n'êtes pas dans une de ces situations, le service social reste à disposition pour toute question.**



## JE SOUHAITE UN RENDEZ-VOUS AVEC L'ÉLUE

Si je souhaite être reçu(e) par l'élue pour parler de ma situation : **j'appelle le service logement : 05 56 84 78 24.**

**L'ancienneté de ma demande et l'évaluation de ma situation seront des critères d'urgence.**

### Contacts service logement

> M<sup>me</sup> Hélène MICOINE  
Conseillère Municipale • Déléguée au Logement  
Tél. 05 56 84 78 24

> M<sup>me</sup> Barbara ARRAUZAU  
Responsable Service logement  
Tél. 05 56 84 78 24 • logement@talence.fr



# Liste des organismes

## HLM

### AQUITANIS

Agence du grand parc  
14 rue Jean Artus  
33300 Bordeaux  
Tél. 05 56 00 50 50  
[www.aquitanis.fr](http://www.aquitanis.fr)  
Le dossier peut être fait  
sur internet

### DOMOFRANCE

Antenne de Talence  
Résidence Atrium  
Avenue Arthur Rimbaud  
33400 Talence  
Tél. 09 70 83 00 03

### CLAIRSIENNE

223 avenue Émile Counord  
33081 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 29 22 92  
[www.clairisienne.fr](http://www.clairisienne.fr)

### NOALIS

44 quai de Bacalan  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 16 42 35 00  
[contact@noalis.fr](mailto:contact@noalis.fr)

### AQUITANIS

Agence de Talence  
Résidence Château Raba  
12 rue Marivaux  
33400 Talence  
Tél. 05 56 00 50 50

### MESOLIA HABITAT

Résidence Malbec  
2 allée Carthon Ferrière  
33170 Gradignan  
Tél. 05 56 11 50 50  
[www.mesolia.fr](http://www.mesolia.fr)

### CDC HABITAT SOCIAL

Anciennement Coligny  
3 rue Claudeville  
CS 80242  
33525 Bruges cedex  
Tél. 05 56 69 43 60  
[agence-bordeaux@cdc-habitatsocial.fr](mailto:agence-bordeaux@cdc-habitatsocial.fr)

### VILOGIA

280 boulevard JJ Bosc  
33323 Bègles cedex  
Tél. 08 11 88 19 81  
[www.vilogia.fr](http://www.vilogia.fr)

### DOMOFRANCE

110 avenue de la Jallère  
Quartier du Lac  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 56 43 75 75  
[www.domofrance.fr](http://www.domofrance.fr)  
Le dossier peut être fait  
sur internet

### GIRONDE HABITAT

Résidence les Ailes Françaises  
Bât R Mouchotte  
Boulevard Haut Livrac  
33600 Pessac  
Tél. 05 57 26 06 95  
[www.gironde-habitat.fr](http://www.gironde-habitat.fr)

### CDC HABITAT

Anciennement SNI  
3 rue Claudeville  
CS 80242  
33525 Bruges cedex  
Tél. 05 56 99 91 80  
[agence-bordeaux@cdc-habitat.fr](mailto:agence-bordeaux@cdc-habitat.fr)

### ICF HABITAT ATLANTIQUE

56 rue Carle Vernet  
33088 Bordeaux cedex  
Tél. 02 46 88 00 56





Mairie de Talence, Freepik - Édition : Mars 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique.

Talence

**MAIRIE DE TALENCE**  
SERVICE LOGEMENT

Tél. 05 56 84 78 24 - logement@talence.fr

 Talence  
**VIVRE ENSEMBLE**



[talence.fr](http://talence.fr)